

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 79 (1934)
Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

Aérostation militaire. — Epreuves de marche civiles et militaires.

Aérostation militaire.

De tous côtés, on ne parle que d'économies à réaliser ; non seulement les gouvernements compriment leurs budgets, mais ils obligent les autorités militaires à réduire leurs frais sans se préoccuper du danger qu'ils risquent ainsi de faire courir à la Défense nationale.

Nos techniciens ont fort à faire pour lutter contre ce courant dangereux ; et principalement ceux de l'artillerie où l'on cherche à supprimer des unités qui ont pourtant fait leurs preuves pendant la guerre.

Les *aérostiers*, par exemple, sont en butte, chez nous, à des critiques visant à leur suppression alors que les armées étrangères ont maintenu toutes leurs unités de base en activité.

L'aérostation militaire date de la Révolution française et fut employée en 1793 par le commandant Chanal au siège de Condé. Depuis lors elle fut en usage dans les armées du monde entier.

En 1914, on douta un instant en France de son utilité, mais cette erreur de doctrine fut immédiatement combattue par le général Hirschauer et par les généraux commandant les places fortes. Le général Pétain, le vainqueur de Carentan, reconnaissant les services rendus par les compagnies d'aérostiers, demanda que leur nombre fût porté de 30 à 75, car au cours de la bataille, un observateur en ballon lui avait signalé l'arrivée d'un corps d'armée ennemi inattendu. Le développement pris par les aérostiers, de 1914 à 1918, fut tel qu'à la fin de la guerre il y avait en France 150 compagnies au lieu de 30. Il en fut de même en Allemagne et en Italie.

Sans vouloir entrer dans des détails techniques, disons que les officiers d'artillerie ayant travaillé avec nous reconnaissent que l'avion ne saurait, vu sa vitesse, remplacer partout le ballon.

Les exemples de leur utilité foisonnent :

Pendant la dernière guerre, le premier réglage de l'artillerie française par observatoire aérien — ballon captif — fut exécuté par le capitaine Sacconnay, aujourd'hui général, inspecteur de

l'Aéronautique. Les batteries allemandes sitôt repérées furent mises hors de combat. Le sous-lieutenant observateur Tourtay, de la 30^e compagnie, devant Verdun, en mars 1916, fit déclencher de sa propre autorité des tirs de barrage très meurtriers. Le lendemain la voie ferrée était jonchée de cadavres ennemis et c'est ainsi que par l'initiative d'un aérostier, la route de Fleury et de Souville fut barrée.

A Maurepas, le sous-lieutenant Loman, ayant vu se garer un train de munitions, alerta une pièce de 16 de marine et incendia le train tout entier.

Le lieutenant Staehli repéra un groupement d'artillerie de campagne allemande mal abrité et régla si judicieusement le tir qu'il vit les caissons sauter dans l'ordre même où ils étaient rangés, de la gauche à la droite, un à un et jusqu'au 18^e et dernier.

Il est regrettable que l'on se propose de supprimer une arme de cette valeur.

N'est-il pas paradoxal de proposer l'achat de canons à longue portée pour l'artillerie et de demander en même temps la suppression de son moyen d'observation le plus important ?

Le ballon comme l'avion sera toujours l'œil de l'armée dans le ciel. Les adversaires de la conservation de nos compagnies d'aérostiers arguent du danger d'incendie par les avions et de la faiblesse numérique de nos appareils.

On peut parer au premier inconvénient par des batteries anti-aériennes, défendre nos ballons par des avions de chasse, et aussi par la rapidité de rappel du ballon à terre, cette vitesse pouvant atteindre 12 mètres par seconde.

Quant à la faiblesse numérique de nos appareils nous pouvons, comme nous l'avons fait pendant la guerre, fabriquer nos ballons en Suisse.

Dans son beau discours du 12 novembre 1933, au Parc Mon-Repos, le sergent Fontaine, président de l'Association suisse des Sous-officiers, a précisé que la Défense nationale ne coûte en Suisse que 22 francs par habitant ; dans ce chiffre est compris l'enseignement de la gymnastique et des sports, ainsi que la topographie fédérale. D'autre part le 90 % des commandes pour l'armée sont passées à l'industrie suisse, ce qui procure du travail à nos ouvriers. L'achat de notre matériel ne représente du reste pas une somme considérable.

La suppression des aérostiers serait une erreur ; il faut entretenir les cadres d'une organisation qui, en cas de guerre, devrait être quadruplée pour les besoins de l'observation générale et principalement pour celle de l'artillerie.

Capitaine ANSERMIER.

Epreuves de marche civiles et militaires de Lausanne (Communiqué.)

La Ve *Epreuve pédestre du Léman* (épreuve internationale de grand fond de 175 kilomètres) aura lieu les 29 et 30 septembre. Elle empruntera la côte suisse seulement. Le parcours sera le suivant : de Lausanne où le départ sera donné le samedi 29 septembre dans l'après-midi, à Montbenon, les marcheurs se dirigeront sur Vevey, Montreux où ils feront volte-face pour rentrer à Lausanne et ensuite se diriger sur Genève en passant par Morges, Rolle, Nyon. Arrivés à Genève, ils feront demi-tour et rentreront à Lausanne par le même chemin ; l'arrivée est prévue au Stade de Vidy. Seuls les marcheurs qui ont déjà participé au Tour du Léman et l'ont terminé dans les délais prescrits auront le droit de prendre le départ, ainsi que ceux qui pourront fournir la preuve qu'ils ont terminé d'autres épreuves de cette envergure. En ce qui concerne les autres marcheurs, ils auront pour être admis au départ, à participer à l'épreuve éliminatoire de 100 km. de Moutier, le 29 juillet ; ils auront à parcourir une distance de 100 km. dans l'espace de 13 heures. Selon le désir de la Fédération suisse de marche, le record suisse des 100 km. sera officiellement homologué au cours de cette épreuve. Les inscriptions sont reçues dès ce jour et jusqu'au 10 septembre par M. Marcel Grivel, Le Sycomore, chemin du Reposoir, Lausanne (téléphone n° 27.000).

L'*Epreuve militaire de marche* Yverdon-La Sarraz-Lausanne est définitivement fixée au dimanche 30 septembre. Il y aura un classement général et un classement individuel. Le parcours sera le suivant : Yverdon, Ependes, Chavornay, Bavois, Orny, La Sarraz, Eclépens, Oulens, Bettens, Boussens, cote 609 (Est de Sullens), Bussigny, Chavannes, Stade de Vidy, Lausanne (soit 50 km. environ). L'épreuve est ouverte à tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée suisse, aux corps des gardes-frontière, gendarmerie et de police. Le départ sera donné à Yverdon le dimanche matin 30 septembre. Les participants doivent s'inscrire par écrit auprès du capitaine Moëbus, garage des Chamblanches (Pully-Lausanne) en indiquant : a) nom, prénoms ; b) année de naissance ; c) grade ; d) incorporation ; e) domicile (ville, village, rue, canton) ; f) si l'intéressé désire être logé la nuit du 22 au 23 septembre en caserne d'Yverdon. La taxe d'inscription est de 2 francs à verser à l'inscription au compte de chèque II.4618 à Lausanne. Le délai d'inscription est fixé au 15 septembre.

Epreuve Rolle-Lausanne. — Comme précédemment cette épreuve de 25 km. est divisée en deux catégories : Licenciés et débutants. Elle aura lieu le dimanche 20 septembre. Finance d'inscription : 2 fr. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 10 septembre, par M. Bernard Guggenheim Grand-Primerose, Lausanne (tél. 31.926).